



Coupure d'eau prolongée suite à un dégât des eaux: quel recours?

Par **gajjou**, le **21/01/2009** à **16:40**

Bonjour à tous,
Merci tout d'abord pour ce site qui permet à des néophytes comme moi d'avoir de précieux informations et conseils !
Dans l'immeuble où je suis locataire, il y a depuis 1 semaine une grosse fuite d'eau dans les parties communes. Plusieurs entreprises sont intervenues ainsi que la mairie de Paris, pour essayer de résoudre le problème, sans succès.
Pour finir, faute de mieux, l'eau a été coupée de façon permanente il y a plus de 48 heures sans préavis. D'après le peu d'information que l'on a réussi à glaner, la réparation va nécessiter de gros travaux (au niveau du collecteur général, abattre des murs, etc). Nous n'avons aucune information sur le délai de résolution, et quand nous allons pouvoir être à nouveau alimentés en eau.
Quel recours pouvant nous avoir en tant qu'habitants de cet immeuble, privé d'eau pour une durée indéterminée? J'ai contacté mon assurance qui m'a dit que si des frais étaient engagés (chambres d'hôtel, etc), c'était à la charge de l'assurance du syndic (Syndic qui au passage fait le mort).
Merci par avance de vos réponses et de vos conseils !
Gajjou, qui a soif